

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch Confirme la note de soutien extérieur '2' attribuée à la STB

Fitch Ratings-Londres/Paris/Tunis-30 janvier 2009: Fitch Ratings a confirmé la note de soutien extérieur '2' attribuée à la Société Tunisienne de Banque ("STB").

Cette note reflète la forte probabilité qu'un soutien soit apporté à la banque par l'Etat tunisien si elle venait à connaître des difficultés. La STB est majoritairement détenue par l'Etat tunisien et est un acteur majeur du secteur bancaire local. A moyen terme, il est très probable que l'Etat garde une participation majoritaire au capital de la STB. Par conséquent, toute modification de la note de soutien extérieur serait induite par une évolution du risque souverain.

La STB est détenue à 52,5% par l'Etat tunisien, le solde du capital étant largement dispersé. C'est la plus grande banque du pays par son total de bilan. A l'origine, la STB avait pour objet le financement du secteur industriel tunisien ; ce rôle s'est étendu à d'autres secteurs d'activité jugés stratégiques par le gouvernement, en particulier le développement du secteur touristique. En 2000, la STB a fusionné avec deux banques de développement étatiques spécialisées dans le secteur touristique, héritant ainsi d'un volume élevé de créances classées qui ont affaibli sa qualité d'actifs et sa rentabilité. Tout en s'attachant à résoudre ses problèmes de qualité d'actifs, la STB s'est fixée comme objectif de dynamiser son activité commerciale en ciblant principalement le secteur des PME-PMI, segment de clientèle traditionnel de la banque.

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section « Code de Conduite » de ce site.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.